

Comité syndical Réunion du 11 janvier 2018

Date de convocation 2 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 janvier à vingt heures, le conseil syndical du SIEPVV, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'espace socioculturel de Ports-sur-Vienne, après convocation légale, sous la Présidence de Daniel POUJAUD, Président

Le secrétariat de la séance est réalisé par Jean Bernard ALLUIN

État de présence

Civilité	Nom	Prénom	Commune	Titulaire	Suppléant
Mme	ARCHAMBAULT	Claudette	MAILLE	x	
Mme	ARCHAMBAULT	Katia	MAILLE	x	
Mme	JAMES	Anne-Lise	MAILLE	x	
*Mme	SAULNIER	Pascale	MAILLE		x
M	ALLUIN	Jean Bernard	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	MASSE	David	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	VANDENDORPE	Benoît	MARCILLY s/VIENNE	x	
*Mme	SENDIM-DE-RIBAS-LIRA	Nathalie	MARCILLY s/VIENNE		
M.	GAUTRON	Philippe	NOUATRE	x	
Mme	BUROLLET	Stéphanie	NOUATRE	Excusée	
M.	DANQUIGNY	Pierre-Marie	NOUATRE	x	
*Mme.	MESTIVIER	Céline	NOUATRE		
Mme	PIMBERT	Céline	PORTS s/VIENNE	Excusée	
M.	POUJAUD	Daniel	PORTS s/VIENNE	x	
Mme	SUTEAU	Claudine	PORTS s/VIENNE	x	
*Mme	ROLLANT	Delphine	PORTS s/VIENNE		x
M.	HURE	Ghislain	PUSSIGNY	x	
Mme	THOUVENIN	Catherine	PUSSIGNY		
Mme	BRUNET	Dominique	PUSSIGNY	x	
*Mme	FONTAINE	Denise	PUSSIGNY		x

Le quorum étant atteint avec 14 conseillers syndicaux habilités à voter, le Président déclare la séance ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Budget 2018

Violence à l'école de Marcilly

Espace Numérique de Travail

Bilan des rencontres avec les familles

L'opération « j'apprends à nager » de février 2018

Questions diverses

Question de Anne Lise James: Quelles solutions proposez-vous pour améliorer significativement les relations entre le Syndicat et ses partenaires?

Une présentation (jointe au PV) sous forme de diaporama sert de support aux échanges

Le Président fait état d'une lettre de saisine de 9 conseillers syndicaux et rappelle quelques dispositions relatives au fonctionnement de l'assemblée.

FONCTIONNEMENT D'UN CONSEIL SYNDICAL OU D'UN CONSEIL MUNICIPAL

1. La convocation est faite par le maire. Elle indique la date, l'heure, le lieu de la réunion et l'ordre du jour.
2. Le Maire convoque les Conseillers municipaux par écrit trois jours francs, au moins, avant le jour de la réunion. La convocation est adressée au domicile de chaque Conseiller Municipal.
3. En cas d'urgence, le délai peut être ramené à 24 heures

Par ailleurs le Conseil Municipal peut être réuni en session extraordinaire à la demande :

Du Préfet, représentant l'État auprès de la Commune ;

Du Maire, chaque fois qu'il le juge utile ;

De la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, suite à une demande motivée.

Lorsqu'il y a une session extraordinaire, la convocation précise un ordre du jour déterminé et le Conseil ne peut traiter d'autres affaires,

La convocation de la séance du 21 décembre 2017 ne porte pas mention du caractère « extraordinaire de la séance »

4. Le Maire fait approuver le PV de la séance précédente et prend note des modifications éventuelles.

VOTES ET SCRUTINS DU CONSEIL MUNICIPAL OU SYNDICAL

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas de partage égal de voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le CM vote soit :

Vote à main levée (vote ordinaire) : quand ni le vote au scrutin public, ni le vote au scrutin secret ne sont demandés par les conseillers municipaux. Ceux qui sont favorables au projet votent en levant la main.

Vote au scrutin public : sur demande du ¼ des membres présents. Chaque conseiller fait connaître, à l'appel de son nom, s'il vote pour ou contre ou s'il s'abstient.

Vote au scrutin secret : sur demande du 1/3 des membres présents ou en cas de nomination et de présentation.

La situation actuelle requiert clarté et engagement pour l'école de nos enfants; le vote au scrutin public est la forme la plus adaptée, comme pour le théâtre

Le Président propose le vote au scrutin public: pour 5, contre 10

M Vandendorpe propose le vote au scrutin secret: pour 10, contre 5

Compte-rendu du 23 novembre 2017 VOTE: Non 8, oui 4, abstention 1, non exprimé 2

Compte-rendu du 21 décembre 2017 VOTE: Non 7, oui 4, abstention 1, non exprimé 3

Saisine de 9 conseillers syndicaux courrier RAR du 2 janvier 2018 reçu le 8 janvier 2018

Mme Claudette Archambault, Mme Katia Archambault, Mme Anne-Lise James déléguées de la commune de Maillé

M Jean-Bernard Alluin, M David Massé, M Benoît Vandendorpe, délégués de la commune de Marcilly-sur-Vienne

Mme Dominique Brunet, M Ghislain Huré, Mme Catherine Thouvenin, délégués de la commune de Pussigny

ANALYSE ET RÉPONSE AU TEXTE REÇU

« Le 21 décembre 2017, vous avez convié le comité syndical à une séance extraordinaire, pour voter une décision budgétaire modificative (DM) afin que soient payés les salaires de décembre des employés du syndicat. Les données publiées dans le procès-verbal (PV) de cette séance mettent en exergue une situation financière du syndicat encore plus délicate que ne le laissait entrevoir le PV de la séance du 23 novembre 2017. »

Le Président informe que pour communiquer rapidement avec tous les membres d'une même collectivité, il existe aujourd'hui des moyens modernes : le mail, le workflow, les réseaux sociaux. A ce propos est annoncée l'ouverture d'une page Facebook en lien avec le site internet du SIEPVV

A propos du premier paragraphe, la séance du 21 décembre 2017 est une séance ordinaire réalisée dans le cadre de la procédure d'urgence prévue par les textes,

Le Président précise que la séance du 21 décembre reprend l'intégralité des données exposées le 23 novembre auxquelles elle fait d'ailleurs référence dans le PV de séance. Le PV affiche la réalité des données d'ailleurs reprises par le document analytique de l'ADAC. « **Entrevoir** » c'est « voir imparfaitement, ou en passant » au sens propre ou bien « avoir une vue de l'esprit » au sens figuré. La formule pourrait être jugée maladroite mais pour autant l'état budgétaire était accompagné de l'état exhaustif des mandats et des titres émis... la formule a donc ici vocation à être blessante. Ce n'est pas à l'honneur des signataires et cela met le doute sur l'intérêt porté à la gestion de l'école... mais peut-être le rédacteur ou la rédactrice souhaite s'exprimer sur le sujet ?

Le Président rappelle les documents du 23 novembre 2017 qui figurent dans la convocation et dans le PV de séance et les documents du 21 décembre 2017 qui figurent dans le PV de séance.

A ce titre, pour le chapitre 12

Dans les documents du 23 novembre

Prévu : 318 296,00 €

Réalisé : 369 753,69 €

Ordonné : 296 099,28 €

Disponible : -51 457,59 €

Dans les documents du 21 décembre

Prévu : 318 296,00 €

DM1 : 33 062,38 €

Total ouvert : 351 358,38 €

Il apparaît clairement que le montant de la DM1 qui abonde le chapitre 12 ne couvre pas le disponible négatif relaté le 23 novembre.

Le Président rappelle par ailleurs l'état exhaustif des mandats qui figure dans les documents du 23 novembre et qui montre que le montant des remboursements aux communes s'est élevé à 100 199,72 € pour 85000 de crédit ouverts.

La question est posée : A quoi se mesure donc la délicatesse évoquée ?

Le Président rappelle la différence entre « réalisé » et « ordonné » et, également qu'il manque, le 23 novembre, la contribution d'une commune.

« Nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de la séance envisagée le 11 janvier 2018, le réexamen approfondi de la situation financière du syndicat, avec :

- **La justification des dépenses et recettes supplémentaires inscrites dans la DM n°1 »**

Le Président précise que la DM1 ne vise qu'à ouvrir les crédits suffisants au chapitre 012, pour assurer le paiement des salaires du mois de décembre. Il s'agit d'une pure opération comptable qui consiste à intégrer des recettes supplémentaires d'une part et à diminuer les dépenses sur d'autres chapitres, en fonction de la consommation des crédits, d'autre part, sans autre justification.

« Nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de la séance envisagée le 11 janvier 2018, le réexamen approfondi de la situation financière du syndicat, avec :

- **La prévision des résultats de clôture 2017 (fonctionnement et investissement), suite aux ultimes opérations réalisées par comptable public, dans la limite des crédits réajustés par la DM n°1. »**

Le Président rappelle que la situation du budget 2017 clôturé au 9 janvier 2018 a été transmise à chaque conseiller syndical et que l'exercice 2017 s'achève sur un déficit global de 28 000 €. Il existe un reliquat de 43000 € de factures en instances auxquelles il convient d'ajouter les 40 000 € de ligne de trésorerie utilisée au cours de l'exercice. Les dispositions budgétaires adoptées le 23 novembre restent donc d'actualité.

« **Nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de la séance envisagée le 11 janvier 2018, le réexamen approfondi de la situation financière du syndicat, avec :**

- **L'inventaire détaillé (objet, montant, date de présentation...) des dépenses 2017 avec paiement différé en 2018 faute de crédits suffisants, notamment celles relatives au remboursement des mises à disposition. »**

Le Président rappelle que cet « inventaire » a déjà été fourni le 23 novembre 2017 avec la production de la liste exhaustive des mandats et celle des titres pour l'exercice 2017. Ces listes ont été actualisées au 9 janvier 2017 avec la communication à chaque conseiller syndical de la liste exhaustive des mandats du SIEPVV 2017 et des titres du SIEPVV 2017.

« **Nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de la séance envisagée le 11 janvier 2018, le réexamen approfondi de la situation financière du syndicat, avec :**

- **Le bilan de l'usage de la ligne de trésorerie en 2017, afin de connaître les marges disponibles pour les premiers mois de 2018. »**

Le Président rappelle l'information déjà communiquée au conseil syndical :

Ligne de trésorerie disponible au 1er août 2017 est de 100 000 €. La quotité utilisée est de 40 000 € et les disponibilités de 60 000 €

Afin de pouvoir assurer le paiement des salaires l'appel des contributions des communes sera fait en janvier 2018 sur la base de 50% du montant global de 2017.

« **Après cet état des lieux consolidé, nous vous demandons d'organiser des réunions de travail pour explorer toutes les pistes de réduction des dépenses, avec :**

- **L'analyse exhaustive des services offerts par le syndicat, en répartissant l'intégralité des recettes et des dépenses de l'exercice entre ces services identifiés. »**

Le Président rappelle que chaque conseiller syndical est en possession de :

- ⇒ La situation budgétaire de l'exercice clôturé 2017
- ⇒ La situation budgétaire clôturée avec les reliquats 2016
- ⇒ Ventilation des recettes et dépenses par compétences pour 2017

« **Après cet état des lieux consolidé, nous vous demandons d'organiser des réunions de travail pour explorer toutes les pistes de réduction des dépenses, avec :**

- **La mise à disposition des données au préalable, pour que chaque délégué puisse en faire une analyse préliminaire et non les découvrir en séance. »**

Le Président rappelle que Le vote ligne par ligne du 27 novembre pour le budget 2018 constitue la base pour le chapitre 11 et que le chapitre 12 est essentiellement consacré aux charges de personnels. A ce propos la contribution du CDG37, jointe au PV, éclaire bien les conséquences sur la situation des personnels.

Par ailleurs, le Président affiche le tableau récapitulatif des données transmises à chaque conseiller

Exercice 2017 BILAN	Personnels	Gestion	Total	Recettes
Transports		20130	20130	0
Restauration	90172,1114	45368,09	135540	65147,9
Ecole	193324,662	81444,01	274769	0
A&L	63479,2834	12793,47	76272,8	46437,5
TOTAL	346976,057	159735,57	506712	111585
SUBVENTION EQUILIBRE			395126,24	

Le Président propose d'examiner le budget 2018.

Une majorité de conseillers estiment prématuré de poursuivre cet examen, aux motifs suivants:

- Le budget doit être établi en fonction des ressources qui sont espérées mais aussi de l'impératif de baisser les contributions des municipalités pour 2018.

- Une réduction significative des dépenses passant par des choix pour lesquels ils attendent des réponses (consultations des parents et des enseignants sur le retour aux 4 jours et la suppression éventuelle des TAP)

« Après cet état des lieux consolidé, nous vous demandons d'organiser des réunions de travail pour explorer toutes les pistes de réduction des dépenses, avec :

Après divers échanges sur le sujet il est retenu la proposition de Monsieur Vandendorpe d'organiser une séance de construction budgétaire avec l'ensemble des partenaires avec un travail de groupe avec les compétences. Monsieur Alluin propose effectivement de prendre du temps pour envisager un budget approuvé au tour du 15 mars ou bien avant si toutes les conditions sont réunies.

Les maires de Maillé et de Marcilly, ainsi que quelques parents d'élèves, présents dans la salle, sont intervenus sur des propos qui ne se raccordaient à aucun des points précis de l'ordre du jour.

• **Un débat sur le retour potentiel aux 4 jours, pour la rentrée scolaire 2018, tenant compte des résultats d'enquêtes auprès des parties prenantes. »**

Le Président répond sur ce point que le débat s'inscrit dans la procédure de révision du PEdT et que ce point est à l'ordre du jour avec le retour sur les réunions des parents.

BILAN DES RENCONTRES AVEC LES FAMILLES

Il est rappelé les rencontres avec les familles organisées en 2017 : les 24 novembre à Maillé, 1^{er} décembre à Marcilly-sur-Vienne, 5 décembre à PORTS-sur-Vienne et le 8 décembre à Nouâtre.

2 RAISONS POUR INVITER LES FAMILLES À ÊTRE INFORMÉES

2 raisons nécessitent que les parents soient clairement informés de l'avenir de l'espace éducatif de leurs enfants

- Une demande pressante des communes de Maillé et de Marcilly qui sollicitent une réduction des charges du SIEPPV pour aboutir à une réduction des contributions des communes,
- Une demande pressante des enseignantes et d'un certain nombre de parents qui souhaitent le retour à 4 jours d'espace éducatif,

L'usager est aussi contribuable, c'est donc à double titre que les parents sont invités à prendre conscience de la situation pour juger et décider.

Toutes les informations qui ont été communiquée aux familles au cours de ces séances sont en possession des conseillers syndicaux au fil des PV de séance du conseil et sont donc reprises ci-après :

LES CHARGES DU SIEPVV

L'ESPACE ÉDUCATIF DU RPI DU VAL DE VIENNE

L'espace éducatif offert aux enfants du territoire a été délimité en deux grands secteurs d'intervention :

L'école, qui, sous la seule autorité de l'éducation nationale, mais à charge complète de fonctionnement du SIEPVV, assure 24 heures d'accueil par semaine auxquelles s'ajoutent les heures d'aide personnalisée en direction des enfants en difficulté, à raison d'une heure par enseignant. Un temps scolaire réparti sur 8 demi-journées dont 5 matinées et 3 après-midi.

Le périscolaire qui offre un champ d'activités éducatives de 26 heures par semaines au sein desquelles est inclus le temps de la restauration scolaire. Un temps périscolaire réparti entre l'accueil du matin et du soir au sein du service A&L à Nouâtre, le temps de la pause méridienne et les trois après-midi libérés pour les TAP respectivement lundi, mardi et jeudi sur les écoles de Nouâtre, Marcilly et Maillé.

LA CHARGE FINANCIÈRE DU SYNDICAT SCOLAIRE

Sur la base des éléments du compte administratif de l'exercice 2016, les charges se répartissent selon les compétences exercées :

Le fonctionnement des écoles : $112500+141436= 253936$ € de charges dont 69000 € consacrés aux activités pédagogiques... Annuellement : 1372 € par élèves dont 372 € pour les activités pédagogiques

La restauration scolaire : $47000+75000 = 122000$ € de charges et 66720 € de participations des familles...reste à charge du SIEPVV : 55280 €...Annuellement : 762 € par demi-pensionnaire dont 417 à charge des familles et 345 € à charge du SIEPVV

Le périscolaire : 12000 + 57600= 69600 € de charges et 34992 € de participations des familles, 9000 € du fonds de soutien aux rythmes et 12000 € de la CAF...reste à charge SIEPVV : 13608 €... Annuellement : 535 € par enfants dont 269 € à charge des familles et 104 € à charge du SIEPVV (161 € d'aide)

Les transports scolaires : 10500 € de charges et 3000 € de participations des familles... reste à charge du SIEPVV : 7500 €

Le tableau ci-dessous résume la situation

Compétences	Charges	Personnels	Total	Recettes	SIEPVV
Fonctionnement	112500	141436	253936	0	253936
Restauration	47000	75000	122000	66720	55280
Périscolaire	12000	57600	69600	55992	13608
Transport	10500		10500	3000	7500
TOTAL	182000	274036	456036	125712	330324

À noter que dans les charges ne sont pas comptabilisées les charges afférentes au secrétariat global du syndicat. Le SIEPVV doit donc assurer la prise en charge d'environ 80% des dépenses.

Outre les participations des familles et les aides diverses, la principale recette émane des contributions des communes du RPI, une obligation réglementaire fixée par la loi, soit 330324 €.

À noter également que les charges de personnels représentent environ 65% des dépenses globales.

LES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES

Le tableau suivant affiche les différents indicateurs qui caractérisent une commune et dont certains peuvent être pris en compte pour déterminer une méthode de répartition du besoin global du SIEPVV

COMMUNES	FICHE PHYSIQUE DGF ANNÉE 2016							Nb élèves scolarisés par commune		
	POP INSEE	POP DGF		PF/HAB +RS		EFFORT FISCAL	DGF/HAB			CHARGE MOY /HAB
MAILLÉ	606	621	23%	554	21%	0,98	140	193	33	18%
MARCILLY SUR VIENNE	551	579	22%	495	19%	1,14	138	229	52	28%
NOUÂTRE	852	879	33%	479	18%	1,31	176	283	68	37%
PORTS SUR VIENNE	361	388	15%	437	17%	1,12	119	221	31	17%
PUSSIGNY	179	193	7%	643	25%	1,05	89	263	0	0%
Total ou moyenne	2549	2660	1	2 608	1	1,12	132	238	184	100%

Dans le cadre des statuts du SIEPVV adoptés et approuvés en 1997, la répartition de la contribution des communes s'opère pour 1/3 au nombre d'habitants et pour 2/3 au nombre d'élèves de chaque commune.

Pour 2018, la répartition est concrétisée dans le tableau suivant :

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2018						
Communes	Nbr d'Hab.	1/3 Nbr d'hab	Nbr d'enfs	2/3 Nbr enfs	Total	Rappel 2017
Maillé	606	25 676	33	38 739	64 415	71 517
Marcilly/Vienne	551	23 346	52	61 043	84 389	72 943
Nouâtre	852	36 099	68	79 826	115 925	126 300
Ports/Vienne	361	15 295	31	36 391	51 687	47 093
Pussigny	179	7 584	0	-	7 584	7 693
Total	2549	108 000	184	216 000	324 000	324000
		108 000		216 000		

Des réponses aux questions suivantes ont été apportées lors de la construction du budget 2018 en séance du 27 novembre 2017

Questions	Réponses du conseil syndical
Le SIEPVV peut-il ou doit-il abandonner tout ou partie de la gestion des frais scolaires ?	Non, mais réduction du poste de dépenses des frais pédagogiques et intégration des photocopies
Le SIEPVV peut-il ou doit-il abandonner tout ou partie du service de restauration scolaire ?	Non
Le SIEPVV peut-il ou doit-il abandonner tout ou partie du service périscolaire ?	Non
Le SIEPVV peut-il ou doit-il faire payer aux familles le transport scolaire ?	Le conseil syndical a décidé de faire supporter la totalité des frais d'inscription de l'année 2018/2019 aux familles

L'ORGANISATION DE L'ESPACE ÉDUCATIF

Le cadre règlementaire de l'organisation de l'espace éducatif territorial est Le Projet Educatif Territorial.

Le PEdT du RPI des écoles du Val de Vienne a été validé par le Préfet du département en juillet 2015 et applicable pour la période 2015/2018.

Le document définit les enjeux du territoire au regard du cursus de formation de chaque enfant

Dans la rédaction des éléments constitutifs du PEdT repris ci-dessous, **les objectifs rédigés en couleur bleue ont été évalués comme atteints par la CoPil**

RAPPELS DES BESOINS

Pour les familles :

- **Bénéficier d'horaires scolaires et périscolaires réguliers et adaptés tout au long de la journée**
- Proposer à leur enfant un parcours éducatif pertinent.
- **Financièrement, ne pas supporter des coûts d'inscription aux temps périscolaires trop élevés.**

Pour les enfants :

- **Disposer d'horaires scolaires en adéquation avec leur rythme ;**
- **Participer à des loisirs éducatifs, sportifs et culturels ;**
- Se repérer dans l'espace et le temps ;
- **Identifier les adultes repères qui interviennent dans sa journée ;**
- **Participer à des activités adaptées à leur tranche d'âge**

RAPPELS DES OBJECTIFS DU PEdT

Accès de tous aux loisirs

- **Lutter contre les discriminations et amener ces enfants à participer aux activités périscolaires et favoriser leur socialisation.**
- **Créer un service de transport à la demande en fonction des activités et pour une plus large souplesse d'utilisation du service périscolaire**
- **Maintenir la souplesse de l'inscription au temps périscolaire.**

EFFETS ATTENDUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEdT

Pour les enfants

- **Un accueil unique pour les activités autour de l'école**
- **Une organisation des temps beaucoup moins fractionnée qui doit révéler moins de fatigue au quotidien**
- **Le développement d'une meilleure concentration.**
- **La révélation d'une meilleure réussite scolaire.**

- **La découverte de nouvelles activités.**

Pour les familles

- **Le constat d'une meilleure compréhension de la continuité éducative.**
- **Implication dans l'organisation de la journée des enfants**

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : LE PÉRISCOLAIRE ET SES CHAMPS D'INTERVENTION AU SERVICE DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

L'accueil du matin	la restauration scolaire	l'accueil du soir
les activités éducatives		
la natation	l'équitation	le numérique

Sur les trois cibles qui sortent des activités éducatives, la natation et le numérique font figures de nécessités impératives :

- La natation parce que tout enfant qui entre en 6^{ème} doit savoir nager
- Le numérique parce la possession, par chaque enfant qui entre en 6^{ème}, du B2i école est obligatoire

La question est débattue de savoir si ces services autour de l'école des enfants doivent-êre maintenus et quelle organisation pour permettre à chaque enfant d'atteindre son 100% de réussite ?

PERISCOLAIRE SIEPVV	2016			2017		
	Matin	TAP	Soir	Matin	TAP	Soir
< 6 ans	358,50	207,00	1116,89	505,50	1179,00	721,76
> 6 ans	490,50	307,00	1577,92	451,50	2028,00	759,20
Total heures réalisées	849,00	514,00	2694,81	957,00	3207,00	1480,96
< 6 ans	221,50	207,00	669,50	309,50	1179,00	397,50
> 6 ans	319,50	307,00	912,00	291,00	2028,00	432,50
Total heures facturées	541,00	514,00	1581,50	600,50	3207,00	830,00
	2636,50			4637,50		
< 6 ans	253	207	399	337	393	347
> 6 ans	310	307	519	301	676	365
Total enfants	563	514	918	638	1069	712

Le planning d'organisation de l'espace éducatif en 2017/2018 a été rappelé à chaque séance ainsi que l'analyse comparative des activités du service A&L résumée dans le tableau suivant :

Pour permettre aux familles de se doter des outils nécessaires au suivi du cursus scolaire de leurs enfants, le sujet de l'évaluation, projet porté par la SIEPVV dans le cadre de « *l'appel à projet sur l'école numérique en milieu rural* », a été

abordé.

Quelques communications récentes ont été examinées :

Alerte info 5 décembre 2017

La dernière enquête Pirls (Progress in International Reading Literacy Study), réalisée en 2016 dans 50 pays et dévoilée mardi 5 décembre, montre **les très faibles performances en lecture des élèves français scolarisés en CM1**. La France est très loin derrière le peloton de tête emmené par la Russie, Singapour et Hong-Kong.

Il a été demandé aux élèves de ces 50 pays de **lire 12 textes courts**, soit des histoires, soit des articles, dont le vocabulaire était adapté à leur âge. Les chercheurs n'ont pas uniquement observé si les élèves savaient lire ces textes, mais aussi **s'ils savaient les comprendre, les interpréter...** Le résultat est très médiocre pour les écoliers français.

Résultats du 29 novembre 2016

A 10 ans, les têtes blondes françaises affichent les pires résultats de l'Union européenne en mathématiques et ne dépassent qu'un seul pays, Chypre, en sciences. Les élèves de CM1 affichent un score de **488 points en mathématiques et 487 en sciences, en deçà de la moyenne internationale (500) et de la moyenne européenne (527 en maths, 525 en sciences)**.

Selon l'étude, **débuter l'école plus tôt permet d'obtenir de bons résultats aux tests effectués en CM1**. Les meilleurs scores ont été réalisés par des élèves ayant suivi des programmes pendant au moins trois années, et ceux dont les parents ont éveillé leur intérêt pour les chiffres et l'alphabet très tôt. En France, les élèves doivent commencer l'école en septembre de l'année de leur sixième anniversaire, précise l'étude. **Soit deux ans plus tard que les meilleurs élèves de l'Union Européenne en mathématiques, l'Irlande du Nord**.

A propos de l'évaluation, chaque participant a convenu que lorsque deux enfants avaient la même note, ils n'avaient pas forcément les mêmes compétences. Par ailleurs, dans le cadre de l'usage du livret de compétence, certains positionnements ne permettent pas aux familles d'avoir une lisibilité partagée du niveau de leurs enfants.

La question a donc été systématiquement posée **Comment aider l'élève à évaluer ses performances pour identifier ses domaines de compétences et prendre conscience des causes de ses difficultés pour y remédier ?**

A PROPOS DES RYTHMES SCOLAIRES ET DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

Tous les participants conviennent qu'une matinée est plus propice aux apprentissages qu'un après-midi.

Pour les parents qui n'ont pas les moyens de compenser le manque d'offre de l'espace éducatif, c'est obligatoirement les organisations extra-scolaires qui doivent prendre en charge la carence.

Certains parents et enseignants affirment que les enfants sont fatigués et que la coupure du mercredi est nécessaire. Les chrono-biologistes comme François TESTU, mais aussi des éducateurs-chercheurs-sociologues, comme Philippe MEIRIEU se prononcent sans ambiguïté pour le maintien de 9 demi-journées hebdomadaires pour l'organisation de l'espace éducatif.

Sur l'organisation du temps scolaire, quelques références ont été évoquées

La Corée du Sud atteint de records en termes de quantité de travail, mais il est **bien placé dans les classements internationaux des performances scolaires**. Cinq jours et demi, puisque les élèves ont cours un samedi sur deux. Une fois toutes les deux semaines, ils ont donc six jours de classe, du lundi au samedi non-stop. Sur l'année, il y a 220 jours de classe par an en Corée du Sud. En cumulé, cela représente plus ou moins deux mois de classe en plus qu'en France.

La journée de classe commence en général à 9h00 et va jusqu'à 15h00, ce qui apparaît plus raisonnable, mais cette journée s'allonge avec des activités et des cours particuliers supplémentaires avant ou après les cours. Dans la réalité, les élèves du primaire commencent en général à **8h30 et terminent à 17h00**.

Les écoliers allemands ont **cinq jours de classe**, du lundi au vendredi et parfois cinq jours et demi dans certains Länder. Sur l'année, ils totalisent plus de 200 jours de classe, beaucoup plus que les élèves français.

Mais les journées de classe sont moins longues. Elles commencent entre 7h30 et 8h30 et durent en général jusqu'à 13h00 ou 13h30. Les cours ne durent que 45 minutes.

L'Espagne se rapproche un peu du système français dans la mesure où les élèves totalisent **175 jours de classe par an**, ce qui est assez peu.

Les journées des élèves espagnols sont longues mais avec une grosse coupure à la mi-journée. Cela donne en général un emploi du temps, type 9h00-midi, puis 14h30-16h30. La durée des cours peut être de 45 minutes, ce qui permet de donner de fait de bonnes récréations aux petits Espagnols.

Un questionnaire élaboré à partir du référentiel du PEdT du SIEPVV doit être remis à chaque famille pour obtenir une réponse élaborée.

La procédure définie suit donc son cours et un prochain CoPil sera réuni pour la construction du questionnaire adressé aux familles. Une information sera donnée aux partenaires intéressés par la tenue de ce CoPil.

VIOLENCE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE DE MARCILLY

Analyse de la situation le 12 décembre par une cadre de la Ligue de l'Enseignement

Un rapport doit être effectué sur les observations effectuées au regard du contexte d'évolution des activités éducatives, du comportement des enfants et de l'encadrement.

Rencontre de deux familles sur trois convoquées d'enfants dont le nom revient de façon récurrente dans les phénomènes de violence.

Les parents reconnaissent les faits et informent que leurs enfants subissent également depuis la rentrée scolaire des agressions à la fois pendant le temps scolaire, le temps des activités éducatives et le temps de transport scolaire. Les enfants sont invités à « se défendre » et les parents reconnaissent que le cercle de violence s'instaure. D'autant que,

par nature, lorsque dans un groupe constitué, un membre fait preuve de beaucoup de réactivité lorsqu'il est interpellé, il fait l'objet très souvent de sollicitations.

Il est donc apparu que seul le dialogue devait permettre de gérer à la fois l'acceptation de l'autre, en même temps que sa reconnaissance, mais également la possibilité de pouvoir exprimer son ressenti sans basculer dans l'usage physique de l'échange.

Il a donc été décidé, dès la rentrée des vacances de Noël qu'un temps de parole et d'écoute serait mis en place systématiquement au début du temps d'activité du mardi après-midi. Pendant ce temps de parole, les enfants, collectivement participeront à ce temps d'échange où les problèmes relationnels de la journée écoulée seront exposés.

Un rapport rédigé sera réalisé par chaque encadrant et les familles des enfants mis en cause seront systématiquement informés des échanges relatant des événements dans lesquels les enfants se seraient trouvés impliqués, volontairement ou involontairement.

Ce partage de données doit permettre aux parents une implication plus forte dans l'action éducative pour participer à l'instauration d'une régulation des rapports entre les élèves.

Les parents des enfants dont les noms revenaient de façon récurrente dans les phénomènes d'agression ont été reçus en mairie de Nouâtre.

Les parents évoquent la victimisation de leurs propres enfants.

Il a également été évoqué les contraintes de la « ligne rouge » sur l'école de Marcilly instaurée depuis la rentrée 2016. Tout dépassement vaut réprimande et/ou sanction ; un dispositif qui demande à être explicité et dont les consignes ont fait l'objet d'une demande précise de la directrice de l'école de Marcilly pour qu'elles soient appliquées pendant les TAP. Une délégation se rendra sur place pour apprécier la portée du dispositif.

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Il est rappelé la situation du serveur « hamon » de l'école de Maillé et la perspective de mettre en place un ENT sur le RPI.

Le GIP RECIA dont le SIEPVV est déjà partenaire dans l'expérimentation de la GED poursuit cette expérimentation avec la mise en place d'une ENT en coopération avec les services de l'éducation nationale (CARM) sous le timbre du GIP.

Benoit Vandendorpe propose une réflexion avec les enseignantes sur ce sujet et différer ainsi la décision...

Le président indique que le coût est de 150€/an/classe soit 1100€/an hors éventuels coûts de raccordement sur chacun des sites.

VOTE pour ou contre la mise en place de l'expérimentation ENT sur le RPI

Pour 9, contre 4, nul 1, non exprimé 1

L'OPÉRATION « J'APPRENDS À NAGER » DE FÉVRIER 2018

Le Président rappelle le dispositif adopté par le conseil syndical, suite à l'appel à projet de la DDCS qui a répondu les 3 juillet 2017 par l'octroi d'une subvention de 4000€ attribuée pour le dispositif "J'apprends à nager" (5 modules).

Une attribution complémentaire de subvention 5600 € a été opérée en octobre 2017.

Faute de trouver des lignes d'eau disponible sur le temps scolaire, pendant les vacances de février, une ligne d'eau a été trouvée sur le bassin aquatique de Loches. Une proposition sera faite aux familles des enfants non-nageurs pour bénéficier de cette prestation

Cette opération rentre dans le cadre de A&L. Un rapprochement avec la CCTVV doit être effectué dans le cadre des ALSH pour faire bénéficier du dispositif.

Cette opération n'a pas fait l'objet d'une délibération.

Le secrétaire de séance
Jean Bernard ALLUIN

le Président
Daniel POUJAUD

**Séance ordinaire
du conseil syndical**

Jeudi 11 janvier 2018

Séance ordinaire du conseil syndical

Jeudi 11 janvier 2018

Ordre du jour

- **Budget 2018**
- **Violence à l'école de Marcilly**
- **Espace Numérique de Travail**
- **Bilan des rencontres avec les familles**
- **L'opération « j'apprends à nager » de février 2018**

Fonctionnement d'un conseil syndical ou d'un conseil municipal

La convocation est faite par le maire. Elle indique la date, l'heure, le lieu de la réunion et l'ordre du jour.

Le Maire convoque les Conseillers municipaux par écrit trois jours francs, au moins, avant le jour de la réunion. La convocation est adressée au domicile de chaque Conseiller Municipal.

En cas d'urgence, le délai peut être ramené à 24 heures

Par ailleurs le Conseil Municipal peut être réuni en **session extraordinaire** à la demande :

- du Préfet, représentant l'Etat auprès de la Commune ;
- du Maire, chaque fois qu'il le juge utile ;
- de la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, suite à une demande motivée.

Lorsqu'il y a une session extraordinaire, la convocation précise un ordre du jour déterminé et le Conseil ne peut traiter d'autres affaires,

La convocation du 23 novembre 2017

Le Maire fait approuver le PV de la séance précédente et prend note des modifications éventuelles.

Votes et scrutins du conseil municipal

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas de partage égal de voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le CM vote soit :

- **Vote à main levée** (vote ordinaire) : quand ni le vote au scrutin public, ni le vote au scrutin secret ne sont demandés par les conseillers municipaux. Ceux qui sont favorables au projet votent en levant la main.
- **Vote au scrutin public** : sur demande du $\frac{1}{4}$ des membres présents. Chaque conseiller fait connaître, à l'appel de son nom, s'il vote pour ou contre ou s'il s'abstient.
- **Vote au scrutin secret** : sur demande du $\frac{1}{3}$ des membres présents ou en cas de nomination et de présentation.
- **La situation actuelle requiert clarté et engagement pour l'école de nos enfants; le vote au scrutin public est la forme la plus adaptée, comme pour le théâtre**

Compte-rendu du 23 novembre 2017

VOTE

Compte-rendu du 21 décembre 2017

VOTE

Saisine de 9 conseillers syndicaux courrier RAR du 2 janvier 2018 reçu le 8 janvier 2018

RECOMMANDÉ

Mme Claudette Archambault, Mme Katia Archambault, Mme Anne-Lise James **déléguées de la commune de Maillé**

M Jean-Bernard Alluin, M David Massé, M Benoît Vandendorpe, **délégués de la commune de Marcilly-sur-Vienne**

Mme Dominique Brunet, M Ghislain Huré, Mme Catherine Thouvenin, **délégués de la commune de Pussigny**

A REP *à place de la Mairie*
Lettre adressée au Président du SIEPVV

« Le 21 décembre 2017, vous avez convié le comité syndical à une **séance extraordinaire**, pour voter une décision budgétaire modificative (DM) afin que soient payés les salaires de décembre des employés du syndicat. Les données publiées dans le procès-verbal (PV) de cette séance mettent en exergue **une situation financière du syndicat encore plus délicate** que ne **le laissait entrevoir le PV de la séance du 23 novembre 2017.** »

Information

Pour communiquer rapidement..

avec tous les membres...

d'une même collectivité, il existe aujourd'hui des
moyens modernes :

Le mail

Le workflow

Les réseaux sociaux

Lettre adressée au Président du SIEPVV

La séance du 21 décembre 2017 est une séance ordinaire réalisée dans le cadre de la procédure d'urgence prévue par les textes,

« une situation financière du syndicat encore plus délicate »

La séance du 21 décembre reprend l'intégralité des données exposées le 23 novembre auxquelles elle fait d'ailleurs référence dans le PV de séance

« que ne le laissait entrevoir le PV de la séance du 23 novembre 2017. »

Le PV affiche la réalité des données d'ailleurs reprises par le document analytique de l'ADAC

Entrevoir c'est « voir imparfaitement, ou en passant » au sens propre ou bien « avoir une vue de l'esprit » au sens figuré.

La formule pourrait être jugée maladroite mais pour autant l'état budgétaire était accompagné de l'état exhaustif des mandats et des titres émis... la formule a donc ici vocation à être blessante. Ce n'est pas à l'honneur des signataires et cela met le doute sur l'intérêt porté à la gestion de l'école... mais peut-être le rédacteur ou la rédactrice souhaite s'exprimer sur le sujet ?

Les documents du **23 novembre 2017** qui figurent dans la convocation et dans le PV de séance

Les documents du **21 décembre 2017** qui figurent dans le PV de séance

Chapitre 012

Prévu :	318 296,00 €
Réalisé :	369 753,69 €
Ordonnancé :	296 099,28 €
Disponible :	-51 457,59 €

Chapitre 012

Prévu :	318 296,00 €
DM1 :	33 062,38 €
Total ouvert :	351 358,38 €

Etat exhaustif des mandats documents du 23 novembre

Montant des remboursements aux communes : 100 199,72 €
Crédit ouverts : 85 000 €

A quoi se mesure donc la délicatesse évoquée ?

Mais peut-être faut-il rappeler la différence entre « réalisé » et « ordonnancé »

Rappeler également qu'il manque, le 23 novembre, la contribution d'une commune

Nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de la séance envisagée le 11 janvier 2018, le réexamen approfondi de la situation financière du syndicat, avec :

- *La justification des dépenses et recettes supplémentaires inscrites dans la DM n°1.*

La DM1 ne vise qu'à ouvrir les crédits suffisants au chapitre 012, pour assurer le paiement des salaires du mois de décembre,

Il s'agit d'une **pure opération comptable** qui consiste à intégrer des recettes supplémentaires d'une part et à diminuer les dépenses sur d'autres chapitres, en fonction de la consommation des crédits, d'autre part, sans autre justification.

« Nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de la séance envisagée le 11 janvier 2018, le réexamen approfondi de la situation financière du syndicat, avec :

- La prévision des résultats de clôture 2017 (fonctionnement et investissement), suite aux ultimes opérations réalisées par comptable public, dans la limite des crédits réajustés par la DM n°1. »*

Situation du budget 2017 clôturé au 9 janvier 2018

L'exercice 2017 s'achève sur un déficit global de 28 000 €, Il existe un reliquat de 43000 € de factures en instances auxquelles il convient d'ajouter les 40 000 € de ligne de trésorerie utilisée au cours de l'exercice.

Les dispositions budgétaires adoptées le 23 novembre restent donc d'actualité.

« Nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de la séance envisagée le 11 janvier 2018, le réexamen approfondi de la situation financière du syndicat, avec :

- L'inventaire détaillé (objet, montant, date de présentation...) des dépenses 2017 avec paiement différé en 2018 faute de crédits suffisants, notamment celles relatives au remboursement des mises à disposition. »

Cet « inventaire » a déjà été fourni le 23 novembre 2017 avec la production de la liste exhaustive des mandats et celle des titres pour l'exercice 2017.

Ces listes ont été actualisées au 9 janvier 2017 :

Mandats SIEPVV 2017

Titres SIEPVV 2017

Nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de la séance envisagée le 11 janvier 2018, le réexamen approfondi de la situation financière du syndicat, avec :

- Le bilan de l'usage de la ligne de trésorerie en 2017, afin de connaître les marges disponibles pour les premiers mois de 2018.

Ligne de trésorerie disponible au 1^{er} août 2017

100 000 €

Quotité utilisée

40 000 €

Disponibilités

60 000 €

Appel contribution des communes :

50% avant la fin janvier 2018 de la base 2017

Après cet état des lieux consolidé, nous vous demandons d'organiser des réunions de travail pour explorer toutes les pistes de réduction des dépenses, avec :

- *L'analyse exhaustive des services offerts par le syndicat, en répartissant l'intégralité des recettes et des dépenses de l'exercice entre ces services identifiés.*

La situation budgétaire de l'exercice clôturé 2017

La situation budgétaire clôturée avec les reliquats 2016

Ventilation des recettes et dépenses par compétences pour 2017

Après cet état des lieux consolidé, nous vous demandons d'organiser des réunions de travail pour explorer toutes les pistes de réduction des dépenses, avec :

- La mise à disposition des données au préalable, pour que chaque délégué puisse en faire une analyse préliminaire et non les découvrir en séance.

Le vote ligne par ligne du 27 novembre pour le budget 2018 constitue la base pour le chapitre 11

Le chapitre 12 est essentiellement consacré aux charges de personnels.

La contribution du CDG37 éclaire bien la situation

ADAC

Exercice 2017 BILAN	Personnels	Gestion	Total	Recettes
Transports		20130	20130	0
Restauration	90172,1114	45368,09	135540	65147,9
Ecole	193324,662	81444,01	274769	0
A&L	63479,2834	12793,47	76272,8	46437,5
TOTAL	346976,057	159735,57	506712	111585
SUBVENTION EQUILIBRE			395126,24	



Le budget 2018

Le cadre adopté le 27 novembre 2017



Après cet état des lieux consolidé, nous vous demandons d'organiser des réunions de travail pour explorer toutes les pistes de réduction des dépenses, avec :

- *Un débat sur le retour potentiel aux 4 jours, pour la rentrée scolaire 2018, tenant compte des résultats d'enquêtes auprès des parties prenantes.*

Le débat s'inscrit dans la **procédure de révision du PEdT**

Le point est à l'ordre du jour avec le retour sur les réunions des parents

Bilan rencontre familles

Il est rappelé les rencontres avec les familles organisées en 2017 : les 24 novembre à Maillé, 1er décembre à Marcilly-sur-Vienne, 5 décembre à PORTS-sur-Vienne et le 8 décembre à Nouâtre.

2 RAISONS POUR INVITER LES FAMILLES À ÊTRE INFORMÉES

2 raisons nécessitent que les parents soient clairement informés de l'avenir de l'espace éducatif de leurs enfants

- **Une demande pressante des communes de Maillé et de Marcilly qui sollicitent une réduction des charges du SIEPPV pour aboutir à une réduction des contributions des communes,**
- **Une demande pressante des enseignantes et d'un certain nombre de parents qui souhaitent le retour à 4 jours d'espace éducatif,**

L'utilisateur est aussi contribuable, c'est donc à double titre que les parents sont invités à prendre conscience de la situation pour juger et décider.

LES CHARGES DU SIEPVV

L'ESPACE ÉDUCATIF DU RPI DU VAL DE VIENNE

L'espace éducatif offert aux enfants du territoire a été délimité en deux grands secteurs d'intervention :

L'école, qui, sous la seule autorité de l'éducation nationale, mais à charge complète de fonctionnement du SIEPVV, assure 24 heures d'accueil par semaine auxquelles s'ajoutent les heures d'aide personnalisée en direction des enfants en difficulté, à raison d'une heure par enseignant. Un temps scolaire réparti sur 8 demi-journées dont 5 matinées et 3 après-midi.

Le périscolaire qui offre un champ d'activités éducatives de 26 heures par semaines au sein desquelles est inclus le temps de la restauration scolaire. Un temps périscolaire réparti entre l'accueil du matin et du soir au sein du service A&L à Nouâtre, le temps de la pause méridienne et les trois après-midi libérés pour les TAP respectivement lundi, mardi et jeudi sur les écoles de Nouâtre, Marcilly et Maillé.

Bilan rencontre familles

Il est rappelé les rencontres avec les familles organisées en 2017 : les 24 novembre à Maillé, 1er décembre à Marcilly-sur-Vienne, 5 décembre à

LA CHARGE FINANCIÈRE DU SYNDICAT SCOLAIRE

Sur la base des éléments du compte administratif de l'exercice 2016, les charges se répartissent selon les compétences exercées :

Le fonctionnement des écoles : $112500+141436= 253936$ € de charges dont 69000 € consacrés aux activités pédagogiques... Annuellement : 1372 € par élèves dont 372 € pour les activités pédagogiques

La restauration scolaire : $47000+75000 = 122000$ € de charges et 66720 € de participations des familles...reste à charge du SIEPVV : 55280 €...Annuellement : 762 € par demi-pensionnaire dont 417 à charge des familles et 345 € à charge du SIEPVV

Le périscolaire : $12000 + 57600= 69600$ € de charges et 34992 € de participations des familles, 9000 € du fonds de soutien aux rythmes et 12000 € de la CAF...reste à charge SIEPVV : 13608 €... Annuellement : 535 € par enfants dont 269 € à charge des familles et 104 € à charge du SIEPVV (161 € d'aide)

Les transports scolaires : 10500 € de charges et 3000 € de participations des familles... reste à charge du SIEPVV : 7500 €

Le tableau ci-dessous résume la situation

Compétences	Charges	Personnels	Total	Recettes	SIEPVV
Fonctionnement	112500	141436	253936	0	253936
Restauration	47000	75000	122000	66720	55280
Périscolaire	12000	57600	69600	55992	13608
Transport	10500		10500	3000	7500
TOTAL	182000	274036	456036	125712	330324

A noter que dans les charges ne sont pas comptabilisées les charges afférentes au secrétariat global du syndicat.

Le SIEPVV doit donc assurer la prise en charge d'environ 80% des dépenses.

Outre les participations des familles et les aides diverses, la principale recette émane des contributions des communes du RPI, une obligation réglementaire fixée par la loi, soit 330324 €.

A noter également les charges de personnels représentent environ 65% des dépenses globales.

LES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES

Le tableau suivant affiche les différents indicateurs qui caractérisent une commune et dont certains peuvent être pris en compte pour déterminer une méthode de répartition du besoin global du SIEPVV

Bilan rencontre familles

LES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES

Le tableau suivant affiche les différents indicateurs qui caractérisent une commune et dont certains peuvent être pris en compte pour déterminer une méthode de répartition du besoin global du SIEPVV

COMMUNES	FICHE PHYSIQUE DGF ANNÉE 2016								Nb élèves scolarisés par commune	
	POP INSEE	POP DGF		PF/HAB +RS		EFFORT FISCAL	DGF/HAB	CHARGE MOY /HAB		
MAILLÉ	606	621	23%	554	21%	0,98	140	193	33	18%
MARCILLY SUR VIENNE	551	579	22%	495	19%	1,14	138	229	52	28%
NOUÂTRE	852	879	33%	479	18%	1,31	176	283	68	37%
PORTS SUR VIENNE	361	388	15%	437	17%	1,12	119	221	31	17%
PUSSIGNY	179	193	7%	643	25%	1,05	89	263	0	0%
Total ou moyenne	2549	2660	1	2 608	1	1,12	132	238	184	100%

Dans le cadre des statuts du SIEPVV adoptés et approuvés en 1997, **la répartition de la contribution des communes s'opère pour 1/3 au nombre d'habitants et pour 2/3 au nombre d'élèves de chaque commune.**

Pour 2018, la répartition est concrétisée dans le tableau suivant :

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2018

Communes	Nbr d'Hab.	1/3 Nbr d'hab	Nbr d'enfs	2/3 Nbr enf	Total	Rappel 2017
Maillé	606	25 676	33	38 739	64 415	71 517
Marcilly/Vienne	551	23 346	52	61 043	84 389	72 943
Nouâtre	852	36 099	68	79 826	115 925	126 300
Ports/Vienne	361	15 295	31	36 391	51 687	47 093
Pussigny	179	7 584	0	-	7 584	7 693
Total	2549	108 000	184	216 000	324 000	324000
		108 000		216 000		

Bilan rencontre familles

Des réponses aux questions suivantes ont été apportées lors de la construction du budget 2018 en séance du 27 novembre 2017

Questions	Réponses du conseil syndical
Le SIEPVV peut-il ou doit-il abandonner tout ou partie de la gestion des frais scolaires ?	Non, mais réduction du poste de dépenses des frais pédagogiques et intégration des photocopies
Le SIEPVV peut-il ou doit-il abandonner tout ou partie du service de restauration scolaire ?	Non
Le SIEPVV peut-il ou doit-il abandonner tout ou partie du service périscolaire ?	Non
Le SIEPVV peut-il ou doit-il faire payer aux familles le transport scolaire ?	Le conseil syndical a décidé de faire supporter la totalité des frais d'inscription de l'année 2018/2019 aux familles

Le cadre réglementaire de l'organisation de l'espace éducatif territorial est Le Projet Educatif Territorial.

Le PEdT du RPI des écoles du Val de Vienne a été validé par le Préfet du département en juillet 2015 et applicable pour la période 2015/2018.

Le document définit les enjeux du territoire au regard du cursus de formation de chaque enfant

Dans la rédaction des éléments constitutifs du PEdT repris ci-dessous, **les objectifs rédigés en couleur bleue ont été évalués comme atteints par la CoPil**

RAPPELS DES BESOINS

Pour les familles :

Bénéficier d'horaires scolaires et périscolaires réguliers et adaptés tout au long de la journée

Proposer à leur enfant un parcours éducatif pertinent.

Financièrement, ne pas supporter des coûts d'inscription aux temps périscolaires trop élevés.

Pour les enfants :

Disposer d'horaires scolaires en adéquation avec leur rythme ;

Participer à des loisirs éducatifs, sportifs et culturels ;

Se repérer dans l'espace et le temps ;

Identifier les adultes repères qui interviennent dans sa journée ;

Participer à des activités adaptées à leur tranche d'âge

RAPPELS DES OBJECTIFS DU PEdT

Accès de tous aux loisirs

Lutter contre les discriminations et amener ces enfants à participer aux activités périscolaires et favoriser leur socialisation.

Créer un service de transport à la demande en fonction des activités et pour une plus large souplesse d'utilisation du service périscolaire

Maintenir la souplesse de l'inscription au temps périscolaire.

L'ORGANISATION DE L'ESPACE ÉDUCATIF

EFFETS ATTENDUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PÉD

Pour les enfants

Un accueil unique pour les activités autour de l'école

Une organisation des temps beaucoup moins fractionnée qui doit révéler moins de fatigue au quotidien

Le développement d'une meilleure concentration.

La révélation d'une meilleure réussite scolaire.

La découverte de nouvelles activités.

Pour les familles

Le constat d'une meilleure compréhension de la continuité éducative.

Implication dans l'organisation de la journée des enfants

Bilan rencontre familles

L'ORGANISATION DE L'ESPACE ÉDUCATIF

EFFETS ATTENDUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PÉDT

Pour les enfants

Un accueil unique pour les activités autour de l'école

Une organisation des temps beaucoup moins fractionnée qui doit révéler moins de fatigue au quotidien

Le développement d'une meilleure concentration.

La révélation d'une meilleure réussite scolaire.

La découverte de nouvelles activités.

Pour les familles

Le constat d'une meilleure compréhension de la continuité éducative.

Implication dans l'organisation de la journée des enfants

L'accueil du matin	la restauration scolaire	l'accueil du soir
les activités éducatives		
la natation	l'équitation	le numérique

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : LE PÉRISCOLAIRE ET SES CHAMPS D'INTERVENTION AU SERVICE DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

Sur les trois cibles qui sortent des activités éducatives, la natation et le numérique font figures de nécessités impératives :

La natation parce que tout enfant qui entre en 6^{ème} doit savoir nager

Le numérique parce la possession, par chaque enfant qui entre en 6^{ème}, du B2i école est obligatoire

La question est débattue de savoir si ces services autour de l'école des enfants doivent-être maintenus et quelle organisation pour permettre à chaque enfant d'atteindre son 100% de réussite ?

Pour permettre aux familles de se doter des outils nécessaires au suivi du cursus scolaire de leurs enfants, le sujet de l'évaluation, projet porté par la SIEPVV dans le cadre de « *l'appel à projet sur l'école numérique en milieu rural* », a été abordé.

Bilan rencontre familles

Quelques communications récentes ont été examinées :

Alerte info 5 décembre 2017

La dernière enquête Pirls (Progress in International Reading Literacy Study), réalisée en 2016 dans 50 pays et dévoilée mardi 5 décembre, montre les très faibles performances en lecture des élèves français scolarisés en CM1. **La France est très loin derrière le peloton de tête emmené par la Russie, Singapour et Hong-Kong.**

Il a été demandé aux élèves de ces 50 pays de lire 12 textes courts, soit des histoires, soit des articles, dont le vocabulaire était adapté à leur âge. Les chercheurs n'ont pas uniquement observé si les élèves savaient lire ces textes, mais aussi s'ils savaient les comprendre, les interpréter... **Le résultat est très médiocre pour les écoliers français.**

Résultats du 29 novembre 2016

A 10 ans, les têtes blondes françaises affichent les pires résultats de l'Union européenne **en mathématiques** et ne dépassent qu'un seul pays, Chypre, en **sciences. Les élèves de CM1 affichent un score de 488 points en mathématiques et 487 en sciences, en deçà de la moyenne internationale (500) et de la moyenne européenne (527 en maths, 525 en sciences).**

Selon l'étude, débiter l'école plus tôt permet d'obtenir de bons résultats aux tests effectués en CM1. Les meilleurs scores ont été réalisés par des élèves ayant suivi des programmes pendant au moins trois années, et ceux dont les parents ont éveillé leur intérêt pour les chiffres et l'alphabet très tôt. En France, les élèves doivent commencer l'école en septembre de l'année de leur sixième anniversaire, précise l'étude. Soit deux ans plus tard que les meilleurs élèves de l'Union Européenne en mathématiques, l'Irlande du Nord.

A propos de l'évaluation, chaque participant a convenu que lorsque deux enfants avaient la même note, ils n'avaient pas forcément les mêmes compétences. Par ailleurs, dans le cadre de l'usage du livret de compétence, certain positionnement ne permettent pas aux familles d'avoir une lisibilité partagée du niveau de leurs enfants.

La question a donc été systématiquement posée

Comment aider l'élève à évaluer ses performances pour identifier ses domaines de compétences et prendre conscience des causes de ses difficultés pour y remédier ?

A PROPOS DES RYTHMES SCOLAIRES ET DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

Tous les participants conviennent qu'une matinée est plus propice aux apprentissages qu'un après-midi. Pour les parents qui n'ont pas les moyens de compenser le manque d'offre de l'espace éducatif, c'est obligatoirement les organisations extra-scolaires qui doivent prendre en charge la carence. Certains parents et enseignants affirment que les enfants sont fatigués et que la coupure du mercredi est nécessaire.

Les chrono-biologistes comme François TESTU, mais aussi des éducateurs-chercheurs-sociologues, comme Philippe MEIRIEU se prononcent sans ambiguïté pour le maintien de 9 demi-journées hebdomadaires pour l'organisation de l'espace éducatif.

Sur l'organisation du temps scolaire, quelques références ont été évoquées

La Corée du Sud atteint de records en termes de quantité de travail, mais il est bien placé dans les classements internationaux des performances scolaires. Cinq jours et demi, puisque les élèves ont cours un samedi sur deux. Une fois toutes les deux semaines, ils ont donc six jours de classe, du lundi au samedi non-stop. Sur l'année, il y a 220 jours de classe par an en Corée du Sud. En cumulé, cela représente plus ou moins deux mois de classe en plus qu'en France. La journée de classe commence en général à 9h00 et va jusqu'à 15h00, ce qui apparaît plus raisonnable, mais cette journée s'allonge avec des activités et des cours particuliers supplémentaires avant ou après les cours. Dans la réalité, les élèves du primaire commencent en général à 8h30 et terminent à 17h00. Les écoliers allemands ont cinq jours de classe, du lundi au vendredi et parfois cinq jours et demi dans certains Länder. Sur l'année, ils totalisent plus de 200 jours de classe, beaucoup plus que les élèves français.

Mais les journées de classe sont moins longues. Elles commencent entre 7h30 et 8h30 et durent en général jusqu'à 13h00 ou 13h30. Les cours ne durent que 45 minutes.

L'Espagne se rapproche un peu du système français dans la mesure où les élèves totalisent 175 jours de classe par an, ce qui est assez peu.

Les journées des élèves espagnols sont longues mais avec une grosse coupure à la mi-journée. Cela donne en général un emploi du temps, type 9h00-midi, puis 14h30-16h30. La durée des cours peut être de 45 minutes, ce qui permet de donner de fait de bonnes récréations aux petits Espagnols.

Un questionnaire élaboré à partir du référentiel du PEdT du SIEPVV doit être remis à chaque famille pour obtenir une réponse élaborée.

La violence à l'école de Marcilly

Analyse de la situation le 12 décembre par une cadre de la Ligue de l'Enseignement

Un rapport doit être effectué sur les observations effectuées au regard du contexte d'évolution des activités éducatives, du comportement des enfants et de l'encadrement.

Les parents des enfants dont les noms revenaient de façon récurrente dans les phénomènes d'agression ont été reçus en mairie de Nouâtre.

Il est donc apparu que seul le dialogue devait permettre de gérer à la fois l'acceptation de l'autre, en même temps que sa reconnaissance, mais également la possibilité de pouvoir exprimer son ressenti sans basculer dans l'usage physique de l'échange.

Il a donc été décidé, dès la rentrée des vacances de Noël qu'un temps de parole et d'écoute serait mis en place systématiquement au début du temps d'activité du mardi après-midi. Pendant ce temps de parole, les enfants, collectivement participeront à ce temps d'échange où les problèmes relationnels de la journée écoulée seront exposés.

Un rapport rédigé sera réalisé par chaque encadrant et les familles des enfants mis en cause seront systématiquement informés des échanges relatant des événements dans lesquels les enfants se seraient trouvés impliqués, volontairement ou involontairement.

Ce partage de données doit permettre aux parents une implication plus forte dans l'action éducative pour participer à l'instauration d'une régulation des rapports entre les élèves.

Il a également été évoqué les contraintes de « la ligne rouge sur l'école de Marcilly » instaurée depuis la rentrée 2016. Tout dépassement vaut réprimande et/ou sanction ; un dispositif qui demande à être explicité et dont les consignes ont fait l'objet d'une demande précise de la directrice de l'école de Marcilly pour qu'elles soient appliquées pendant les TAP.

Proposition d'envoyer une délégation pour apprécier la portée du dispositif.

La natation aux vacances de février 2018

Le 03/07/2017 à 16:28, GROSSET Christine - DDCS 37/JSVA a écrit :
Je vous informe qu'une subvention de 4000€ vous a été attribuée
pour le dispositif "J'apprends à nager" (5 modules).

Attribution complémentaire de subvention 5600 €

Espace Numérique de Travail

Il est rappelé la situation du serveur hamon de l'école de Maillé et la perspective de mettre en place un ENT sur le RPI.

Le GIP RECIA dont le SIEPVV est déjà partenaire dans l'expérimentation de la GED poursuit cette expérimentation avec la mise en place d'une ENT en coopération avec les services de l'éducation nationale (CARM) sous le timbre du GIP.

Un véritable service offert aux écoles, aux parents et aux enfants dans le cadre des activités pédagogiques et éducatives.